

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 25 juillet 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 25 juillet 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[25 juillet 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin informe Favre que le tribunal a ordonné l'enquête et lui rend compte des audiences qui ont eu lieu après les plaidoiries et sa comparution. L'audience qui a suivi sa comparution a servi à entendre le procureur impérial, au grand désappointement de Godin : « S'armant des cahiers spirites, il a essayé de mettre en lumière que j'étais complètement tombé dans des égarements qui donnaient un certain caractère de vraisemblance aux faits qui me sont reprochés. » Godin proteste contre l'utilisation inéquitable de ses manuscrits par Barthelon à la manière d'Hébert et compte sur la compréhension de Favre qui s'est lui-même occupé de phénomènes de spiritisme. Il précise que le tribunal a été sévère avec sa femme, qu'il a affirmé que les prétendues copies de lettres étaient l'œuvre d'un misérable agent d'affaires de Guise et qu'elle avait oublié ses devoirs de mère à l'égard de son fils. Godin demande conseil à Favre au sujet de l'enquête.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#), [Spiritisme](#)

Personnes citées

- [Barthelon \[monsieur\]](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Hébert \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 3 p. (261r, 262r, 263v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Paris le 23 juillet 1866

Monsieur

Mon amour vous a fait connaître
le résultat de l'audience qui ordonne
l'enquête c'est donc une nouvelle épreuve
qui me faut traverser ..

Les trois audiences qui vont suivre les plaidoiries
ont été une série de choses inattendues pour
moi je vous ai déjà parlé de la complicité
laissant à voir à entendre M de
Crouseur impie, est surtout dans celle là
que mon désappointement a été complet

Je ne pensais pas après les assurances que
M de Crouseur impie avait si spontanément
donné à plusieurs reprises de l'impartialité de
la justice sur tout à qui pourrait être inculpé
contre ma personne en dehors des faits de
prouis. qui put par lui-même trouver
de son devoir de faire le procès à ma
manière de passer, c'est à dire à la manière
de passer qui favorable à ma cause, qui
me attribuer, avant de le faire aux faits.
est pourtant ainsi qui en a été, disant
des cahiers spirituels il a essayé de mettre
en lumière que j'étais véritablement tombé dans
des égarements qui donnaient un certain
caractère de vraisemblance aux faits qui

Monsieur Jules Favre

on sont reprochés, et pour justifier cette
 appréciation il s'est servi de quelques
 phrases obscures dont l'interprétation pourrait
 se faire en différents sens dans lesquels il
 a cherché une qui méritait d'être favorable
 c'est donc à la façon de M^r Ribot en
 s'appuyant sur des cahiers destinés dans ma
 pensée à me jamais servir à prouver sur
 des cahiers contenant des pensées érudites et
 imparfaites qu'il a cherché les éléments de
 ses appréciations, qui sont la qui se
 basent sur des manuscrits à exemplaire
 de nos nouvelles et gardent bien de se les
 laisser voler par leur femme à part
 même l'origine de ces cahiers, que dans quelques
 appréciations avec plus de dignité que M^r Bartholin
 puisque vous vous êtes plus ou moins occupé
 des phénomènes de l'esprit, mais en
 me plaçant au seul point de vue d'une
 présentation de mon esprit par moi-même
 sur l'existence de voir la justice cherchée
 ainsi dans la pensée d'un homme le
 moyen de le trouver coupable pour
 l'absence de ces faits sociaux et matériels
 de près presque dans sa vie il faut
 pourtant que je dise, qu'il n'a donné à
 ma femme aucun parole sympathique
 et qu'il a apprécié ses désirs et sa
 personne et surtout que les lettres produites
 sont copies notant à ses yeux

Amicalement
 votre
 M^r Ribot

que lorsque de quelque manière agent d'affaire
de la ville de Lyon. et que fut ainsi
est que M^{re} Godein avait depuis long-temps de un
prois oublié tout sentiment de M^{re} à l'égard
de son fils

Maintenant que faire M^{re} Godein de quel côté
que se son retour se ne soit pas que l'argent
qu'on établit autre chose que les faits anciens
sur prois et dimantés. ce qui pourrait survenir
de nouveau serait lorsque du mensonge
et les faits attribués on paraissent que
la prudence même à faire quelque chose de
dehors dans cette ville

faits ainsi l'écriture de madame
des conseils et d'ailleurs signifier les antécédents
avec lesquels se suis votre bien d'écouter

Godein

P.S. si l'analyse de ce que dit M^{re}
de l'Empire imperial peut avoir intérêt à
vous être communiqué se sans l'indication